



Crués des lacs du pied du Jura

Dossier d'information comprenant 6 fiches
sur les événements de crués de juillet 2021

Publié conjointement par le Canton de Vaud, le Canton de Fribourg, le Canton de Neuchâtel, le Canton de Berne, le Canton de Soleure et le Canton d'Argovie en collaboration avec l'Office fédéral de l'environnement (OFEV).



Ampleur et causes des crués de juillet 2021 :

Trop d'eau pour l'Aar et les lacs du pied du Jura

Les lacs de Biègne, de Neuchâtel et de Morat ont enregistré en juillet 2021 leur plus haut niveau depuis plus de 50 ans. Les inondations observées dans leurs zones riveraines et le long de l'Aar en aval du lac de Biègne ont occasionné des dégâts pour un montant total de quelque 60 millions de francs.



Les crués de juillet 2021 en comparaison pluriannuelle :

Les grandes crués risquent de devenir plus fréquentes

Si la deuxième correction des eaux du Jura (CEJ) a sensiblement amélioré la protection contre les crués le long de l'Aar et des lacs du pied du Jura, d'autres inondations aux abords des lacs de Biègne, Neuchâtel et Morat ne sont pas à exclure à l'avenir. Leur étendue et leur fréquence pourraient même augmenter sous l'effet du réchauffement climatique.



Fonctionnement du système et régulation des eaux du Jura :

Un équilibre suprarégional des intérêts

En plus d'avoir asséché les marais dans la région des trois lacs, les deux corrections des eaux du Jura ont créé un réseau hydrologique à même de stocker temporairement de grandes quantités d'eau et d'atténuer les débits de crue de l'Aar. Le système est contrôlé au barrage de Port, à la sortie du lac de Biègne par le service de régulation du canton de Berne sur mandat des cantons concernés, selon des règles définies conjointement. Le règlement de régulation tient compte des intérêts à la fois des riverains des lacs et des riverains en aval le long de l'Aar.



Limites de la régulation des lacs lors des crués de juillet 2021 :

Une régulation proche de l'optimum

La régulation des lacs du pied du Jura et le long de l'Aar vise la prise en compte équilibrée des intérêts, même en cas de crués. Le règlement de régulation en vigueur permet de satisfaire à cette exigence. Bien que la régulation de l'été 2021 ait été proche de l'optimum grâce aux prévisions, le système a été surchargé par des apports d'eau exceptionnellement élevés. Une situation à laquelle il va falloir s'habituer dans la région des trois lacs et le long de l'Aar.



Les propositions d'optimisation au banc d'essai :

Une marge de manœuvre largement exploitée

Pensée et réalisée comme un système équilibré, la deuxième correction des eaux du Jura (CEJ) limite les variations des niveaux d'eau et des débits de la rive ouest des lacs de Neuchâtel et de Morat jusqu'à la confluence de l'Aar dans le Rhin. Lors de l'évaluation de la proportionnalité de mesures – qu'il s'agisse d'aménagements physiques ou d'interventions dans le domaine de la régulation – c'est le système dans sa globalité qui doit être considéré. L'éventail des possibilités apparaît toutefois comme déjà largement exploité.



Enseignements tirés des crués de juillet 2021 :

Les rives ont besoin d'une meilleure prévention

Les cantons, les communes et la population doivent mieux se préparer pour limiter l'impact des crués susceptibles de se reproduire sur les lacs du pied du Jura et le long de l'Aar. Pour réduire la sensibilité aux inondations et, par là même, les dommages, tout le champ des possibilités doit être exploité, dans le sens d'une gestion intégrée des risques.